BRETAGNE la cgt

Rapid'info BRETAGNE








SPECIAL CESER

Séance plénière du 15 juin 2026

Pour sa session du 16 juin, le CESER Bretagne a publié deux études :

La première, sur les associations, fait l'objet d'une intervention de Nicolas Cosson : à suivre.

L'étude commence par Tocqueville en 1848 : à cette époque, en France, l'association des travailleurs en syndicats est réprimée ! La création des grandes Ligues, certaines progressistes (Ligue de l'Enseignement, LDH,..) , d'autres réactionnaires se fait bien avant la loi de 1901. La légalisation du droit de se réunir en syndicat attend 1884, après l'amnistie de la Commune. Porteur d'émancipation & de transformation sociale, le syndicat agit sur le lieu de travail et engage une lutte de classe et de masse. Notons que certaines associations ne sont qu'un faux-nez de la puissance publique, voire du grand patronat (AFEP,…)

Le second dossier porte sur les îles de notre région : France Jehan vous présente la vision CGT sur le « vivre & travailler » dans les îles du Ponant.

Concernant la Décision Modificative 1 du budget régional, Michel Francomme décortique la nouvelle baisse de l'Apprentissage, comme tous les autres budgets de cette DM1, excepté ce transfert.

Jean-Luc Peltier intervient sur le rendu compte du « plan de refus de la Misère & de la précarité », juste après que l'Inspection du Travail Bretagne publie son constat sur la précarité du Travail plus forte en Bretagne (et les salaires plus faibles avec toujours plus d'Accidents du Travail et de Maladies Professionnelles). Les belles âmes diront que cela n'empêche pas la misère mesurée par l'INSEE de reculer en Bretagne en oubliant que l'INSEE ne mesure que rarement la misère la plus dure « hors ménages ordinaires », c'est-à-dire SDF, camping à l'année, FJT, EHPAD et jamais au niveau régional.

Ronan Le Nézet intervient sur Breizh Rebond 2, investissement de 12 millions € de la région, complété par le privé, pour racheter des entreprises « fragilisées » : bouée de sauvetage ou addiction à la financiarisation de l'économie ? Ce fonds régional entre au capital d'entreprises, souvent après règlement judiciaire et plan de licenciement aux frais de l'AGS, Association de Garantie des Salaires. Nous reviendrons sur l'évaluation de cette action.

À-propos du rapport d'activité et développement durable 2025, la CGT dénonce la baisse par milliers de formations professionnelles pour les salariés privés d'emploi, au moment où le chômage repartait à la hausse. Le Droit à la Formation Professionnelle par la région de ces exclus du travail doit être respecté. C'est d'autant plus préoccupant que cette baisse se poursuit en 2026.

Pour nous faire rire (jaune) un peu, le MEDEF est intervenu sur le rapport financier 2025 pour dénoncer, encore et toujours le Versement Mobilité Régional 2026 , appelé par l'URSSAF début février 2026 sur l'assiette des salaires de janvier 2026 pour les entreprises de plus de 11 salariés : le MEDEF qui n'hésite pas le hors sujet de l'année à considérer !

Le MEDEF n'oublie pas de maintenir les salaires plus bas en Bretagne comme le montrent encore les chiffres de l'URSSAF du premier trimestre 2026 : le salaire moyen en Bretagne est inférieur par mois de 48€ par rapport à la Normandie, de 58 € par rapport aux Pays de Loire !! D'autant plus que, comme il l'avait menacé, le patronat breton a fait payer aux salariés sa contribution à leur mobilité (0,15 %) par une moindre hausse du salaire moyen de 0,3% au premier trimestre 2026 en Bretagne contre une hausse de 0,5% au plan national (chiffres URSSAF Stat'Ur 75)

Ce qu'il nous faut, c'est une hausse des salaires, avec la fin des exonérations de cotisations sociales patronales pour financer allocations familiales, santé et retraites et une vraie participation des employeurs au logement et aux mobilités du quotidien ! Gagnons-la par l'action collective !

Sommaire



EDITO p.1
de Stéphane KERGOURLAY
Responsable du Groupe C.G.T. du CESER

Reconnaître et valoriser l'intelligence associative au coeur des territoires en Bretagne
N. Cosson……..……..…p.2

DM1 au budget 2026
M. Francomme……..….p.2

Cap sur les îles bretonnes du Ponant …..
F. Jehan……..……..……p.3

RADD 2025….
S. Kergourlay…….……..……p.4

Assurer une continuité d'intervention de Breizh Rebond 1 à Breizh Rebond 2
R. Le Nezet……..…p.4

Rendu compte 2025 du plan de « Refus de la misère et de la précarité »
JL. Peltier……..…p.5

Site Internet : www.cgt-bretagne.fr
mail : contact@cgt-bretagne.fr
Tél. 02 99 65 45 90

Directeur de la publication : Alain LE CORRE
Bimensuel - 0,15€

Reconnaître et valoriser l'intelligence associative au coeur des territoires en Bretagne



Intervention de Nicolas COSSON

La CGT partage largement l'analyse de l'étude « Reconnaître et valoriser l'intelligence associative au cœur des territoires en Bretagne », et rappelle à cette occasion que l'association est la convention pour laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, leurs connaissances ou leurs activités dans un autre but que le bénéfice.

Pour la CGT, le monde associatif participe par ses actions multiples à la formation et donc à l'émancipation des citoyens qui acquièrent des compétences nouvelles qui profitent aussi aux entreprises. Cela contribue aussi et surtout à l'insertion professionnelle qui ne concerne pas moins de 15% des salariés travaillant dans le tissu associatif breton. Ils interviennent notamment dans des domaines tels que les services et aides à la personne, sur l'entretien et la valorisation d'espaces vert, dans la restauration, le recyclage…. La baisse continue des financements et du soutien des collectivités fragilise leurs actions et entraîne malheureusement des licenciements, mais aussi des contraintes fortes avec des salaires bas dans nombre d'activités. Cela est d'autant plus dommageable que leur rôle est indispensable.

Le monde associatif, par sa densité en Bretagne (1 sur 4 est bénévole pour 1/5 au niveau nationale), montre à travers cette étude son rôle déterminant au sens large et la diversité de ses champs d'intervention et, sans être exhaustif, cela va des activités sportives à la défense des droits des femmes et de l'enfance, ou encore l'accompagnement pour les personnes issues de l'immigration... Cela permet de développer l'éducation populaire et permet d'élever les consciences, et c'est peut-être une des raisons pour laquelle la peste Brune peine à percer en Bretagne, terre d'accueil, mais aussi de départ tant le drapeau breton est visible à travers le monde.

Pour la CGT, le questionnement du rôle des associations, par le risque de sous-financement, remet directement en cause les valeurs de solidarité démocratique qui constituent les bases des associations et qui fragilise un secteur de l'Economie Sociale et Solidaire émancipateur pour les citoyens les plus fragiles.

La CGT partage les préconisations émises dans l'étude et notamment sur la mise en place d'un pacte social et territorial qui valorise et soutient les associations. Le monde associatif doit être une des composantes des politiques régionales qui ont vocation à rayonner sur les territoires.

Développer la formation des dirigeants est favorable à la continuité des associations, soutenir le plus largement possible les associations qui jouent un rôle dans la défense des droits humains universels et par conséquent dans l'intérêt général.

La CGT rappelle à cette occasion la citation de Ghandi « Le bénévolat est au cœur même de l'humanité, personne n'a réussi dans la vie sans l'aide d'autrui »

Décision Modificative1 au budget 2026



Intervention de Michel FRANCOMME

France Compétence se désengage très fortement des voies de l'apprentissage et la Région semble prendre l'ascendant malgré les voix qui se soulèvent de la part des acteurs de l'insertion unanimes sur les bienfaits de l'apprentissage.

Une enveloppe qui passe de 268 à 33 millions d'euros, c'est un mauvais coup porté à l'endroit de notre jeunesse. 1,7 millions au lieu de 10 millions pour l'apprentissage, cela impacte directement 10% de la population bretonne des 16-25 ans et les centres de formation pourtant porteurs de la maîtrise des métiers dans notre région.

L'avenir est ainsi amputé brutalement du carburant qui fait la dynamique de l'économie mais surtout du lien social qui permet l'insertion dans de bonnes conditions et durablement.

La question de l'apprentissage est au cœur des préoccupations, côté organisations syndicales & patronales, sans doute pas pour les mêmes raisons mais les conséquences seront impactantes pour tout le monde sans compter d'ores et déjà que la Région se sépare de ses formateurs devenus surnuméraires sous la sanction d'une simple logique financière imposée – nous dénonçons ces pertes de compétences sous prétexte de coupes budgétaires venues d'en haut et qui ne répondent pas aux attentes et aux besoins au plus près du terrain, cette désorganisation des services rendus aux publics a et aura des conséquences irréparables.

Certes les chiffres montrent qu'on ne prend pas assez en compte l'intégrité physique et psychique de nos jeunes, ce constat fait écho avec l'actualité du moment et des actions doivent être menées pour sécuriser, en entreprise, la présence de jeunes en découverte, immersion ou insertion, nous devons le garder à l'esprit. Trois accidents sur dix concernent des salariés de moins de 30 ans et l'indice de fréquence est bien plus élevé dans la construction. Vingt-deux jeunes de moins de 25 ans sont morts au travail en 2024, trop souvent les alternants se retrouvent seuls employés comme des titulaires professionnels et cela questionne sur les responsabilités autant juridiques que morales. Les entreprises qui ont mis en place de vrais binômes seniors-apprentis observent moins d'accidents.

Cela étant, l'insertion des plus éloignés de l'emploi et des plus précaires demeurent des enjeux de société, une responsabilité collective qui fait défaut dans les choix politiques dans la période ; gageons que cela n'est pas fini et qu'il y a fort à parier que les obligations pourtant fondamentales et constitutionnelles soient dévoyées et détournées, au profit de qui ? Personne, personne n'a à y gagner.

Nous revendiquons pour que l'hémorragie cesse et que le bon sens revienne, en espérant bien sûr que les efforts d'insertion dans les parcours militaires ne deviennent pas la seule issue possible pour nos jeunes et leurs avenirs professionnels alors même que l'ambition affichée de la loi de 2018 était de « Choisir son parcours professionnel » en toute liberté, dignité et autonomie de pensée.

Cap sur les îles bretonnes du Ponant : vers une meilleure reconnaissance des spécificités insulaires



Intervention de France JOHAN

La CGT Bretagne tient tout d'abord à saluer la qualité du travail réalisé dans cette étude consacrée aux îles du Ponant. Elle met en lumière une réalité que connaissent bien les élus locaux, les habitantes et habitants, ainsi que les acteurs économiques de ces territoires, mais que nous, continentaux, avons parfois tendance à oublier : l'insularité n'est pas une simple caractéristique géographique. Elle façonne profondément les conditions de vie, de travail et d'accès aux droits.

Concernant la proposition d'une « loi Îles du Ponant », la CGT accueille avec intérêt le débat qu'elle ouvre. Toutefois, comme le souligne l'étude, une nouvelle loi ne saurait à elle seule répondre à l'ensemble des enjeux identifiés. Les réponses attendues relèvent aussi de moyens financiers adaptés, de politiques publiques cohérentes et d'une meilleure prise en compte de l'insularité dans l'ensemble des décisions publiques.

De même, la CGT estime qu'il est nécessaire de développer un véritable « réflexe insulaire » dans l'élaboration des politiques publiques. Chaque décision régionale ou nationale devrait être évaluée au regard de ses conséquences sur les territoires insulaires : accès aux services publics, coûts de transport, logement, emploi, santé, éducation ou encore transition écologique.

Pour la CGT, la première question qui nous vient à l'esprit est celle de l'égalité des droits. Habiter une île ne doit jamais signifier renoncer à l'accès aux soins, à l'éducation, au logement, à l'emploi, aux transports ou encore aux services publics.

Les difficultés auxquelles sont confrontées les populations insulaires sont d'abord celles du quotidien : la dépendance aux liaisons maritimes, la fragilité de certains services, le coût plus élevé de la vie, les difficultés d'accès au logement, les tensions sur la ressource en eau ou encore la vulnérabilité accrue face aux effets du changement climatique.

Dans ce contexte, la continuité territoriale constitue un droit fondamental. Or, cette continuité a un coût. Les surcoûts liés au transport maritime, à l'acheminement des marchandises, aux interventions techniques, aux travaux publics ou à la gestion des déchets sont une réalité permanente. Ils ne doivent pas être considérés comme des dépenses exceptionnelles mais comme le prix nécessaire de l'égalité territoriale. Les dessertes maritimes représentent pour les îles ce que les infrastructures routières et ferroviaires sont pour le continent. Elles conditionnent l'accès aux droits, à l'emploi, à la formation et aux services essentiels. Leur qualité, leur régularité et leur accessibilité tarifaire doivent donc demeurer une priorité de l'action publique.

Il ne peut y avoir d'égalité républicaine sans prendre en compte les contraintes spécifiques de l'insularité.

Cela renvoie à la question du maintien des services publics. Sur une île, on ne peut pas décider uniquement en fonction des coûts et de la rentabilité. Une école, un bureau de poste, des services administratifs et des professionnels de santé sont essentiels pour que les habitants puissent y vivre toute l'année.

Nous partageons également l'analyse du CESER sur la question du logement. La progression des résidences secondaires et des locations touristiques exerce une pression croissante sur le foncier et fragilise la vie à l'année. Dans plusieurs îles, les jeunes ménages, les salariés, les personnels de santé, les enseignants ou les agents publics rencontrent de grandes difficultés pour se loger. Cette situation menace directement le maintien des services essentiels et l'équilibre social de ces territoires.

C'est pourquoi une politique volontariste en faveur du logement permanent, accessible et social constitue un enjeu majeur. Elle est indispensable pour maintenir une population active, assurer la pérennité des écoles, des services publics et des activités économiques locales.

A l'instar du Ceser, nous estimons que les îles ne doivent pas être réduites à leur seule dimension touristique ou patrimoniale. Ce sont avant tout des territoires de vie et de travail. Derrière l'image souvent idéalisée des îles, il y a des salariés, des agents publics, des artisans, des pêcheurs, des commerçants et des familles qui doivent pouvoir vivre et travailler dignement tout au long de l'année.

La CGT souhaite également rappeler son attachement à la préservation des espaces naturels et à la protection du littoral. Les difficultés rencontrées par les territoires insulaires ne sauraient justifier une remise en cause de la loi Littoral. Celle-ci a permis de préserver durablement les équilibres environnementaux, paysagers et sociaux qui font la richesse des côtes bretonnes. Son affaiblissement favoriserait l'artificialisation des espaces, alimenterait la spéculation foncière et immobilière et risquerait, paradoxalement, de rendre encore plus difficile le maintien d'une population permanente sur les îles.

Nous soutenons les préconisations de l'étude destinées à mieux objectiver les surcoûts liés à l'insularité, à renforcer les mécanismes de solidarité territoriale et à construire une stratégie régionale de long terme pour les îles habitées de Bretagne.

Pour la CGT, la priorité reste la même : assurer à chacune et chacun, où qu'il vive en Bretagne, l'égalité d'accès aux droits fondamentaux, aux services publics et aux services essentiels.

Vous pouvez accéder :
- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER

À partir du site du Ceser Bretagne : www.ceser.bretagne.bzh puis Avis
À partir du site du Comité régional CGT. : www.cgt-bretagne.fr puis CESER puis Les avis du CESER

Rapport d'activité et de développement durable RADD 2025 et rapports d'analyse transversaux 2025



Intervention de Stéphane KERGOURLAY

La CGT rappelle que les collectivités locales s'administrent librement et que les transferts de compétence de l'Etat central doivent être compensés par des transferts de recette équivalents, selon la Constitution applicable.

La CGT dénonce la baisse de crédits pour les lycées publics, pas seulement liés à la baisse de coûts de viabilisation, ainsi que celle des Centre de Formation des Apprentis, pour lesquels le JO rajoute le 30 mai une nouvelle baisse de crédits. Concernant les formations sanitaires et sociales, la CGT proteste contre la baisse des places régionales alors que les besoins de la population ne sont pas couverts.

Pour la formation professionnelle des adultes privés d'emploi, pleinement dans la compétence de la région, la CGT exige l'application du préambule de la Constitution de 1946, repris dans la Constitution en vigueur. « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture ». Entre le rapport financier 2025 et la Décision Modificative 1 au budget 2026, ce sont des milliers de formations qui ne seront pas assurées. Ce sont des milliers de personnes maintenues hors de l'insertion dans le travail par manque de qualification. C'est le développement durable (et humain) de notre région qui en souffre.

Assurer une continuité d'intervention de Breizh Rebond 1 à Breizh Rebond 2



Intervention de Ronan LE NEZET

LA CGT prend acte de la création de Breizh Rebond 2 dans la continuité de Breizh Rebond 1, destiné à prolonger un outil régional d'intervention en capital auprès d'entreprises bretonnes fragilisées. Depuis 2021, ce sont plus d'une dizaine d'entreprises et plus de 1300 salariés qui sont compris dans le portefeuille, pour un montant de plusieurs dizaines de millions d'euros.

Pour la CGT, si la vocation d'une région n'est pas de devenir un industriel, mais bien d'aider et contribuer à dépasser un moment difficile, nous avons des interrogations concernant les conditions de cessions et de pérennité de l'outil industriel et des emplois.

Dans l'actualité, nous apprenons que la Région Bretagne a débloqué de nombreux fonds à hauteur 14 millions d'euros pour l'industrie et notamment l'agroalimentaire le 1er juin 2026 et 3,5 millions en mai 2026. Avec ces différents dispositifs, la collectivité entend renforcer la compétitivité des entreprises et favoriser les transitions environnementales tout en insistant sur la création d'emplois et l'amélioration des conditions de travail.

Quand on fait une lecture comptable des aides de la Région aux industries régionales, ce sont plusieurs millions d'euros, et des milliers d'emplois qui sont concernés. Des aides à des entreprises qui sont de taille assez conséquente ou qui appartiennent à des groupes de taille nationale voire internationale.

Pour la CGT, la condition des aides publiques doit rester sur une grille de lecture qui parle à tout le monde, l'éco conditionnalité des aides doit faire consensus, car on mesure bien dans la période que de nombreux secteurs économiques bretons sont en perte d'attractivité en termes d'emploi, de salaire et de conditions de travail.

Par exemple, au niveau des territoires il y a des inégalités qui persistent, face aux besoins en emploi et aux difficultés à recruter. Les besoins en emplois et en compétences varient en fonction des caractéristiques économiques des territoires. Côté tensions, c'est la Comité Territorial Emploi Formation Insertion de Loudéac / Ploërmel / Pontivy qui arrive en tête, avec 60,1 % de recrutements difficiles, nous sommes sur un territoire à prédominance agroalimentaire, suivie de Redon / Vallons de Vilaine 58,7 % et de Fougères / Vitré 54,9 %. À Redon, la situation se détériore particulièrement : +10,1 points en un an.

Les salaires Bretons sont souvent proches du SMIC, ce qui interroge sur le modèle breton quand le logement et les mobilités deviennent des enjeux décisifs dans le choix de travailler dans tels secteurs de la région. Les aides de la région sont fléchés vers des investissements d'amélioration des conditions de travail ou des process, mais nous sommes interrogatifs en lisant les annonces de la Caisse d'Assurance Retraite de la Santé Au Travail de Bretagne sur le taux de sinistralité. En 2024, 33 463 accidents du travail en hausse de +1,6%, les maladies professionnelles 3627 sinistres en hausses de +6,6%, mais il faut le rappeler le poids constant dans l'économie bretonne des TMS qui représente 87,2% des maladies professionnelles des travailleurs.

Le cout global des sinistres et des indemnités journalières en Bretagne est de 463 716 966 millions d'euros, en hausse de +18,9% en 2024.

Pour la CGT, le modèle économique breton repose essentiellement sur une inégalité majeure : plus les emplois sont difficiles plus ils sont mal payés, et plus ils sont difficiles plus ils sont sujets à de l'insécurité professionnelle.

Combien de temps la Bretagne pourra t-elle tolérer cette situation en laissant aux travailleurs et à la société le poids d'un tel coût ?

Vous pouvez accéder :
- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER

À partir du site du Ceser Bretagne : www.ceser.bretagne.bzh puis Avis
À partir du site du Comité régional CGT. : www.cgt-bretagne.fr puis CESER puis Les avis du CESER

Rendu compte 2025 du plan de « Refus de la misère et de la précarité »

Intervention de Jean Luc PELTIER



La Bretagne, comme l'ensemble des régions françaises, n'échappe pas à l'augmentation de la pauvreté et de l'exclusion qui évolue sur fond d'une montée sans précédent des inégalités. En témoigne d'ailleurs le fait que toutes les catégories sociales sont concernées par la montée de la pauvreté. Ainsi, si le taux de pauvreté des ouvriers reste 3,5 fois supérieurs à celui des cadres et professions intermédiaires, ces derniers qui connaissaient un taux bas de pauvreté, de l'ordre de 1,5% au début des années 2000, se situe désormais à 3% et a donc doublé en un peu plus de 20 ans…

Cet exemple nous le rappelle, et la CGT comme d'autres acteurs de la société civile, alerte sur ces évolutions depuis des années, que désormais l'emploi ne protège plus de la pauvreté et de l'exclusion. En France, près de 8 millions de personnes, soit un quart des actifs, sont fragilisées face à l'emploi selon l'Observatoire des inégalités. Les jeunes, les personnes privées d'emploi, les familles monoparentales, les travailleurs pauvres et migrants, les retraités, le monde rural sont les premiers touchés et ainsi les plus vulnérables dans ce contexte de crise du pouvoir d'achat. Concernant la population rurale, les indicateurs sont plus marqués encore avec 36% des familles ayant des difficultés à se nourrir sainement, 44% d'entre-elles rencontrant des difficultés à accéder à un service de santé, 57% rencontrant des difficultés pour partir au moins une fois en vacances… A cela s'ajoute les effets de évolutions des prix alimentaires qui n'ont cessé de progresser, avec une augmentation de plus de 25% sur les cinq dernières années, un Français sur trois déclarant ne pas pouvoir manger trois repas par jour compte tenu du niveau scandaleux des salaires notamment avec une ligne gouvernementale qui participe de la paupérisation du salariat dans toutes ses composantes… Dans le même temps, la majorité actuelle refuse de répondre à la demande de logement notamment en matière de logement sociaux dont la construction est pourtant indispensable pour pallier l'insuffisance notamment du parc locatif privé dont l'état dans de trop nombreux cas illustre l'indignité des politiques publiques... Le refus d'augmenter le SMIC, d'aller vers l'égalité femme homme immédiatement sont autant de sujets à traiter pour combattre la montée de la pauvreté qui touche aussi de plus en plus de femmes, les coups de boutoir successifs contre l'assurance chômage, contre les allocataires du RSA sont autant de choix qui dégradent les conditions de vie et alimentent la misère.

Pour la CGT, la pauvreté n'est pas une fatalité, mais elle est la conséquence de choix politiques qui ont fait la part belle au capital plutôt qu'à la répartition juste de la richesse créée par les salarié-es dans les entreprises. Cette augmentation de la misère et de l'exclusion est à mettre largement à l'actif de la financiarisation de l'économie soutenue par la puissance publique, de la baisse continue des recettes de l'Etat notamment pour soutenir le régime d'aides et d'exonérations consentis aux entreprises, du démantèlement des services publics et d'une politique fiscale qui fait la part belle à l'accumulation de richesse profitant à une minorité d'ultra-riche au prix d'une détérioration des conditions de vie de la grande majorité de la population.

Si la Bretagne est présentée comme une région moins inégalitaire, de fortes disparités territoriales persistent et expliquent au moins pour partie la montée du vote d'extrême droite qui mine beaucoup de nos territoires ruraux… Ainsi, sur notre région, la pauvreté touche principalement les jeunes en milieu urbain et là encore ce n'est pas une fatalité. Le niveau des salaires explique pour une large part la situation de pauvreté qui concerne 30% des actifs sur notre région. Concernant les étudiants, la CGT rappelle aussi les conséquences de la baisse de leurs APL, l'augmentation du coût des droits d'inscriptions universitaires et les effets de l'inflation du coût de la vie les enfermant dans une intolérable pauvreté, les empêchant de se nourrir convenablement…La pauvreté en Bretagne, concerne aussi nombre de personnes âgées, qui elles aussi subissent notamment le contre-coup de l'inflation du prix des denrées alimentaires et de la non-revalorisation de leurs pensions. Les privés d'emplois ne sont pas en reste avec la baisse continue de leur indemnisation et in fine la dégradation de leurs conditions de vie avec une pauvreté qui les frappe de plus en plus, annihilant toute tentative de retour à l'emploi…Tout ceci se déroule dans un pays où 1% de la population capte chaque année 42% de la richesse créée … Nous considérons que ces choix politiques sont clairement orientés contre les catégories sociales les moins favorisées.

Pour la CGT, éradiquer la pauvreté, c'est en Bretagne comme ailleurs :

permettre aux personnes éloignées de l'emploi de se réinsérer ;

intégrer qu'un tiers des personnes vivant sous le seuil de pauvreté sont des personnes en activité ;

revaloriser les pensions des retraités, puisque plus d'un million d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté ;

tenir compte qu'un étudiant sur deux est obligé de travailler pour financer ses études.

40 ans de politiques publiques orientées contre les classes populaires et inefficaces pour endiguer le chômage de longue durée et la précarisation du salariat, sont très largement responsables de l'augmentation de la pauvreté et de l'exclusion dans notre pays. Pour en sortir, la CGT juge indispensable de reconsidérer la place du travail qui demeure un des vecteurs essentiels de l'émancipation et de l'autonomie des individus.

Pour la CGT, la balle est clairement dans le camp du gouvernement et du patronat qui doivent apporter des réponses notamment sur la question des salaires et par des politiques favorisant le retour à l'emploi. Pour la CGT, seuls le droit au travail, l'accès à l'éducation, une formation tout au long de la vie, un emploi de qualité bien rémunéré et l'accès aux droits pour tous, peuvent répondre à une lutte efficace contre les inégalités, la précarité, l'exclusion et la pauvreté et participer à une société plus juste et démocratique.



La Macif vous protège dans votre activité syndicale avec des contrats sur mesure.

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir
et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : partenariat@macif.fr**

MACIF

La Macif,
c'est vous.

Crédit photo : Ryan Lees / Hoxton / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.